

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 mai 2004

Présents : M.L. Dubois, R. Dassonville, L. Rossetti, J.J. Roche, L. Bourgeois, A. Bunet, J.M. Chanal, C. Janin, I. Passot, B. Riboreau, J.P. Soulier.

Représentés : G. Bellaton pouvoir à J.M. Chanal, Y. Béard pouvoir à B. Riboreau.

Absents : A. Cachot, M. Jannin.

Secrétaire de séance : J.P. Soulier.

CR du Conseil Municipal du 29 mars 2004, après lecture, approuvé à l'unanimité.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter deux délibérations : vente d'une bande de terrain communal et réponse au courrier des Maires ruraux de France pour la défense du service public. Approbation à l'unanimité.

Délibérations :

Commerce de proximité : à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre. (ouverture du commerce prévue fin 2004).

S.T.E.A.S.A. : suite à l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle dénomination proposée : " Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu-en-Bugey et de Son Agglomération ".

Contrat Local de Sécurité de l'agglomération ambaroise : à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de St Maurice de Remens à cette instance et autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Fonds de Solidarité Logement : par 10 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal autorise le Maire à verser la somme de 261,30 € (0,30 € par habitant).

Vente d'une bande de terrain communal : M et Mme Duplantier souhaitent acquérir une bande de terrain communal (environ 20 m²) pour aligner leur propre terrain sur le domaine public. Le Maire propose de céder le terrain pour une somme de 500 € et de réaliser la vente par un acte en la forme administrative. JP Soulier estime cette somme trop élevée. Par 12 voix et une abstention, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer cette transaction.

Défense du Service Public : une motion proposée par l'association des Maires Ruraux de France pour la défense du Service Public est approuvée à l'unanimité.

Informations et questions diverses :

Eclairage public : l'entreprise SOBECA de Lent a été retenue. 3 lots sont concernés (le coût est inférieur aux estimations) : Nord du village, réalisation juin 2004, Bottex, réalisation septembre 2004, Domaine de La Tour (installation d'un variateur d'éclairage), réalisation septembre 2004.

Une subvention de 1303,42 € a été attribuée par le Conseil Général pour la réfection du pont des Léchères.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire de dénommer le sentier reliant le Chemin de St Denis au Chemin de Ronde " sentier de Verchère-Cerdon ". A noter que les services Communaux ont placé une barrière anti-motos aux extrémités du sentier.

Permis de construire délivrés depuis le 29 mars : M. et Mme Ramada, maison au Bottex, M. et Mme Frachet, agrandissement, M. et Mme Bourgeois, garage.

Déclarations de travaux : M. Christian. Sœur, piscine, M. Serge Gomes, piscine, M. Mendez, mur et clôture, M. Fraysse, toiture.

Zone de loisirs : Une clôture du bassin d'orage est prévue. J.J. Roche propose d'occuper cette zone en y organisant des activités diverses. J.M. Chanal propose de prendre possession du terrain en organisant, avec plusieurs bénévoles, des initiations au golf.

Prochaines réunions : Info Conseil le 14 juin et C.M. le 5 juillet 2004

Cérémonie pour le départ à la retraite de Mme Framinet, Directrice de l'Ecole de Douvres , le 2 juillet à 18 heures 30.

J.J. Roche rappelle que, chaque année, la composition des divers Comités Consultatifs de la Commune peut être complétée et que les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie.

Fin de séance 22heures.

Questions du public :

Interventions, essentiellement, de riverains de la zone de loisirs La zone de loisirs étant actuellement le lieu de rencontre d'adolescents divers plus ou moins âgés, leur comportement crée un environnement insupportable pour les riverains.

Un arrêté sera pris par le Maire définissant les conditions d'utilisation de la zone de loisirs et permettant aux forces de l'ordre d'intervenir. Différentes actions sont menées pour que des adultes douvrais investissent cette zone (boules, initiation au golf, simples promenades). Une clôture de la zone est envisagée.